

# **1 conseiller en aménagement du territoire et urbanisme (M/F/X)**

---

**Titre exact de la fonction : conseiller en aménagement du territoire et urbanisme**

**Type de contrat :** contractuel

**Statut contrat :** CDD de 6 mois

**Type diplôme :** **Diplôme de master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme, d'ingénieur civil architecte, d'architecte ou de tout diplôme universitaire ou de l'enseignement de type long qui comprend une formation d'au moins dix crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.**

**L'exigence du diplôme ci-dessus peut être remplacée par une expérience d'au moins sept ans de gestion et de pratique en aménagement du territoire et de l'urbanisme**

**Langue :** Français

**Date de clôture :** 21 janvier 2019

**Nombre de poste(s) proposé(s) :** 1

**Employeur :** Commune de Bassenge

---

## **DESCRIPTION DE FONCTION :**

### FINALITE(S) DE LA FONCTION

Analyser les dossiers d'urbanisme (au sens large) et donner un avis éclairé au Collège communal dans le respect de la vision stratégique déterminée par le SCOTc, ainsi que dans le respect du Code de Développement Territorial et du Code de l'Environnement, Code de l'Eau.

### DOMAINES PRINCIPAUX D'ACTIVITES

- **Analyser et instruire** les demandes de permis divers tels que permis d'urbanisme, d'urbanisation, d'environnement, d'urbanisation, ... rédiger un rapport au Collège avec proposition d'un avis circonstancié.
- **Procéder aux enquêtes publiques** et rédiger le rapport pour le Collège communal.
- **Recevoir les particuliers ou professionnels** et gérer au mieux pour satisfaire leur demande de renseignements.
- **Gérer la CCATM.**
- **Gérer la location du matériel communal** (chapiteau et tentes communales, mode de transports spéciaux de bus).

- **Repérer** les immeubles susceptibles d'avoir été transformés sans permis.
- **Repérer** les immeubles susceptibles d'être soumis à la taxe sur les immeubles inoccupés.
- **Assumer la tâche d'indicateur expert** (Arrêté royal du 10 octobre 1979 (AR d'exécution du code des impôts sur les revenus en matière de fiscalité immobilière).
- **Veiller** au développement, à la supervision et à la surveillance de la politique urbanistique communale au travers des demandes de permis et des procédures d'infractions urbanistiques

#### DOMAINES COMPLEMENTAIRES D'ACTIVITES

- **Suivre** les chantiers communaux.
- **Analyser** et comparer les offres des entrepreneurs, des bureaux d'architecture... qui ont répondu aux concours.
- **Analyser** le contenu des études techniques des autres intervenants du chantier.
- **Modéliser** les problèmes rencontrés sur le terrain pour envisager des pistes de solutions.
- **Rédiger** les cahiers des charges, les rapports d'études techniques...
- **Négocier** et conclure des contrats.
- **Contrôler** les travaux réalisés conformément aux procédures de réception provisoire et mentionner les rectifications à apporter.
- **Valider** et signer des procès-verbaux d'expertise.
- **Développer un réseau de collaborations** avec les services de l'administration et du cadastre.
- **Assurer le contrôle de l'implantation des futures constructions**

Lieu de travail : rue du Frêne à Boirs.

---

### **PROFIL RECHERCHE**

#### **Diplôme :**

Diplôme de master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme, d'ingénieur civil architecte, d'architecte ou de tout diplôme universitaire ou de l'enseignement de type long qui comprend une formation d'au moins dix crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

L'exigence du diplôme ci-dessus peut être remplacée par une expérience d'au moins sept ans de gestion et de pratique en aménagement du territoire et de l'urbanisme

#### **Compétences techniques**

- Avis technique – Emettre des avis techniques argumentés et pertinents.
- Conduite de réunions – Planifier, organiser et animer des réunions en permettant à chacun de s'exprimer.
- Prise de parole en public – Réaliser une présentation orale en utilisant un ou plusieurs supports (oral, écrit, dématérialisé) de communication.
- Dispositions légales et normatives – Appliquer et faire respecter les dispositions légales, les procédures, les normes et/ou les réglementations en vigueur.
- Expression orale - S'exprimer oralement dans un langage précis, grammaticalement correct et compréhensible pour le destinataire.
- Rédaction – S'exprimer par écrit dans un langage précis, grammaticalement correct et compréhensible pour le destinataire.
- Vulgarisation – Adapter des notions, des termes techniques ou scientifiques de manière à les rendre accessibles à un public non spécialisé.
- Gestion de suivi – Surveiller l'état d'avancement et assurer le suivi des activités et/ou des projets dont on a la charge en fonction des résultats attendus.
- Synthèse - Avoir une vue d'ensemble d'un problème et pouvoir en résumer les points essentiels.
- Informatique - Utiliser les fonctionnalités de base d'une suite bureautique (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation\* et messagerie électronique).

### **Compétences comportementales :**

- Planification du travail – Organiser son travail en tenant compte des délais et des priorités.
  - Collaboration – Coopérer avec des acteurs internes et/ou externes en favorisant les échanges et en étant attentif aux objectifs communs.
  - Adaptabilité – Ajuster sa méthode de travail à l'évolution des circonstances et des exigences de la situation.
  - Intégrer l'information – Etablir des liens entre diverses données, concevoir des alternatives et tirer des conclusions adéquates.
  - Rigueur – Réaliser son travail avec exactitude, méthode et précision.
  - Atteindre les objectifs – S'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.
  - Assertivité – Défendre un point de vue ou l'application d'une règle par un échange positif en préservant la qualité des relations professionnelles.
  - Gestion du stress - Demeurer efficace en situation de stress en conservant sa capacité à prendre des décisions réfléchies et en maîtrisant ses émotions.
-

## **CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET DE RÉMUNÉRATION**

L'agent sera engagé dans le cadre d'un contrat d'engagement contractuel. Le contrat sera conclu pour une durée déterminée de 6 mois avec possibilité d'être engagé après à durée indéterminée.

Il bénéficiera du barème de rémunération correspondant à son diplôme avec possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé ou public (maximum 10 années).

---

## **COMMENT POSTULER VALABLEMENT ?**

**Pour être recevables**, les actes de candidature doivent :

- répondre aux exigences communes et aux exigences reprises dans le profil de la fonction postulée ;
- être adressés pour **le 21 janvier 2019** au plus tard par courrier postal à l'administration communale de Bassenge, à l'attention de Monsieur TOBIAS Joël, rue Royale, 4 à 4690 Bassenge ou par mail : [joel.tobias@bassenge.be](mailto:joel.tobias@bassenge.be);
- comprendre un **CV** à jour ;
- comprendre une **LETTRE DE MOTIVATION** manuscrite spécifique à la fonction;
- comprendre une **COPIE DU DIPLÔME** requis pour la fonction.

Ultérieurement, un EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE sera demandé au candidat (cette dernière pièce doit être fournie à l'employeur au plus tard le jour de l'engagement éventuel).

Les dossiers de candidature feront l'objet d'un premier examen par la commission de sélection, destiné à vérifier que les personnes candidates répondent aux exigences générales, de qualification et d'expérience susmentionnées.

Une première présélection pourra être effectuée sur base des lettres de motivation et des curriculum vitae. La procédure de sélection pourra comporter plusieurs épreuves successives.

## **EXIGENCES COMMUNES POUR TOUT ENGAGEMENT**

Les personnes à engager par contrat de travail doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. jouir des droits civils et politiques ;
2. justifier de la possession de l'aptitude médicale exigée pour la fonction à exercer ;

3. être porteur d'un diplôme ou d'un certificat d'études en rapport avec le niveau de l'emploi à conférer ;
4. être d'une conduite correspondant aux exigences de l'emploi à pourvoir.

Ces conditions doivent être maintenues tout au long de l'exécution du contrat.

#### ***Diplôme obtenu dans un pays autre que la Belgique***

Si votre diplôme a été obtenu à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste, délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le site d'équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

#### ***Connaissance de la langue française***

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré en français par un établissement d'enseignement belge ou de tout autre pays pour autant que l'enseignement attesté ait été donné dans la langue requise. A défaut de pouvoir produire un tel document, vous devez fournir la preuve de la réussite d'un examen linguistique en langue française organisé par Selor. Cette condition doit être remplie au plus tard au moment de l'engagement. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le site de Selor](#).

#### ***Titres de séjour et de travail***

Le candidat doit satisfaire aux législations relatives à l'accès au territoire belge et aux autorisations de travail. Il devra fournir les documents adéquats au plus tard au moment de l'engagement.

---

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Concernant la fonction et les dossiers de candidature :

Monsieur Joël TOBIAS – 04/286.91.42 – joel.tobias@bassenge.be